

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 469

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, Mme Houplain, Mme Le Pen, Mme Pujol et M. Meizonnet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la mise en place de la gratuité des auto-tests, concernant notamment l'impact sanitaire et financier d'une telle mesure. Ce rapport est remis dans les quinze jours suivant la promulgation de la présente loi.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Alors que le vaccin représente une barrière personnelle face au virus, qui permet de réduire les formes graves, il n'empêche aucunement la contamination et la transmission. Avec le variant Omicron, le nombre de personnes infectées a explosé avec plus de 200 000 cas par 24h.

Face à ces chiffres, force est de constater que la politique du tout vaccin est une impasse qui n'empêche pas de contrôler la transmission du virus. Il apparaît alors nécessaire de mener une autre politique sanitaire, notamment en permettant aux Français de se tester avec des auto-tests.

Alors que l'on parle d'Omicron depuis un mois, le gouvernement n'a rien anticipé, il n'a pas fermé les frontières pour ralentir sa progression et contrôler les personnes entrant sur le territoire, et il a annoncé il y a quelques jours seulement que les auto-tests seraient disponibles en dehors des pharmacies pour permettre un accès plus large.

Se tester est essentiel ! Mais cela peut représenter aujourd'hui un coût non-négligeable pour nos compatriotes les plus modestes. Il convient alors de rendre les auto-tests gratuits pour permettre à tous nos concitoyens de se protéger et de protéger les autres en se testant durant cette nouvelle vague fulgurante.

Le gouvernement doit véritablement remettre en cause sa politique sanitaire et changer de cap !